L'écho de Vagnas
43
en Ardèche méridionale



Juin 2025

Le mot du Maire

Chères Vagnassiennes, chers Vagnassiens,

Voici déjà l'été qui s'installe doucement dans notre belle commune, avec ses journées plus longues, ses soirées plus douces et cette atmosphère particulière qui invite à ralentir un peu le rythme.

Depuis le début de l'année, avec les pluies incessantes que nous avons connues, Guillaume et Stéphane ont mené plusieurs actions pour améliorer notre cadre de vie : entretien des chemins communaux, ils en ont grand besoin, l'herbe n'a pas attendu pour pousser ; marquage au sol pour délimiter les places de stationnement ; coulage de la plate-forme sur les trottoirs qui vont accueillir très prochainement deux Abribus ; plantation de petits arbustes dans les bacs de la mairie et tous les travaux journaliers que j'énumérerai pas et puis, pour palier le manque d'une personne pour assumer la garde des enfants dans la cour de l'école pendant la pause méridienne, ils jouent également ce rôle, un jour chacun.

Je tiens à remercier chaleureusement ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie de la commune : les agents municipaux (personnel de la cantine, secrétaires, notre ATSEM qui prend grand soin de nos petits, employés du technique).

La fête de l'école approche à grands pas (10 élèves vont partir rejoindre le collège), aussi je vous invite à participer au spectacle que les enfants vont nous offrir.

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous un bel été, du repos pour ceux qui en ont besoin, de belles découvertes pour les curieux et des sourires pour out le monde.

Avec toute mon amitié,

votre Maire
Monique Mularoni

Le conseil municipal du 8 avril 2025

Deuxième convocation suite à non atteinte du quorum le vendredi 4 avril 2025

Le lundi 8 avril s'est tenu le conseil municipal du 4 avril reporté pour cause de non-atteinte du quorum.
Présents : Monique Mularoni, Michel Failla, Florent Tritto, Christine Buisson, Louise Lacoste, Jérôme Roux.
Absents : Josiane Bouniol, Christine Eybalin a donné pouvoir à Florent Tritto, Hubert Martin, Bernard Schaek, Régine LaigneL.

La séance a été ouverte à 18 h 05

Secrétaire de séance : Louise Lacoste

L'ORDRE DU JOUR COMPRENDRA LES POINTS SUIVANTS :

- **Adoption du procès-verbal du 28 février 2025**
- **Vote du compte financier unique année écoulée 2024**
 - Commune
 - Assainissement
 - Lotissement
- **Affectation du résultat année 2024**
 - Commune
 - Assainissement
 - Lotissement
- **Vote des taxes communales 2025**
- **Fonds unique au logement**
- **Demandes de subventions communales**
- **Questions diverses.**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2025

Madame le maire soumet au vote l'adoption du procès-verbal :
Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 28 février 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

- **Commune**

Le compte financier est présenté sans omettre les explications qui s'imposent. Tous les conseillers ont suivi attentivement.
Michel Failla, 1er adjoint, soumet au vote le compte financier unique de la commune
1 Abstention (C. Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

- **Assainissement**

Le compte financier est exposé avec le détail de chaque compte et Michel Failla, 1er adjoint, le soumet au vote
1 Abstention (C. Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

- **Lotissement**

Enfin, le compte financier est exposé avec les explications de chaque compte et Michel Failla, 1er adjoint, soumet au vote :
1 abstention (C. Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

- **Affectation du résultat 2024**

 - Assainissement

Michel Failla, 1er adjoint, soumet au vote l'affectation du résultat du compte assainissement :
1 Abstention (C.Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

 - Commune

Michel Failla, 1er adjoint, soumet au vote l'affection du compte de la commune :
1 abstention (C. Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

 - Lotissement

Michel Failla, 1er adjoint, soumet au vote l'affectation du résultat du lotissement
1 abstention (C. Eybalin), 5 pour : adopté à la majorité

VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2025

Madame le maire soumet au conseil son désir de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2025.
À l'unanimité, l'ensemble du conseil a voté pour ne pas augmenter les taxes.

FONDS UNIQUE AU LOGEMENT

Madame le maire expose et souligne que le département pilote l'aide au logement.
La commune participe à hauteur de 0,45 € par habitant soit multiplié par 645 habitants : 290,25 €.

SUBVENTION ADAPEI

Il existe déjà une aide et une grande participation par le club des Sans soucis pour l'opération « Brioches » en octobre qui dégage déjà une aide suffisante
Le conseil à l'unanimité vote contre une aide supplémentaire.

SECOURS POPULAIRE SOLIDARIBUS

Madame le maire explique que cette association se propose de présenter un spectacle pour les enfants de l'école à la période de Noël. Mais le conseil craint que cela n'aboutisse à une aide pérenne et réfute cette proposition.
Madame le maire soumet au vote
Le Conseil se prononce contre à l'unanimité.

SÉANCE LEVÉE À 20 H 06



Le conseil municipal du 14 avril 2025

Presents : Mularoni Monique, Failla Michel, Roux Jérôme, Lacoste Louise qui a procuration de Bouniol Josiane, Eybalin Christine qui a procuration de Tritto Florent, Martin Hubert qui a procuration de Buisson Christine, Laignel Régine, Schaeck Bernard.
Absents excusés : Bouniol Josiane qui a donné procuration à Lacoste Louise, Tritto Florent qui a donné procuration â eybalin Christine, Buisson Christine qui à donné procuration à Martin Hubert.

43

La séance a été ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Laignel Régine.

MADAME LE MAIRE PRÉSENTE LE BUDGET ANNEXE 2025 DU LOTISSEMENT FONCTIONNEMENT

- Excédent 2024 : 118 580,60 €
- Dépense : 321 980,27 €
- Recettes : 203 399,67 €
- Total des Dépenses : 321 980,27 €
- Total des Recettes : 321 980,27 €

– **Investissement :**

- Excédent 2024 : 87 978,87 €
- Dépense : 311 142,47 €
- Recettes : 223 163,60 €
- Total des dépenses : 311 142,47 €
- Total des recettes : 311 142,47 €

Des renseignements sont demandés concernant les terrains restant à vendre.
Après examen et délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement 2025 tel que présenté.

MADAME LE MAIRE PRÉSENTE LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

– **Fonctionnement :**

- Excédent 2024 : 83 123,89 €
- Dépenses : 829 714,37 €
- Recettes : 746 590,48 €
- Total des dépenses : 829 714,37 €
- Total des recettes : 829 714,37 €

– **Investissements :**

- Excédent 2024 : 211 194,42 €
- Dépenses : 639 207,64 €
- Recettes : 401 602,22 €

– **Restes à réaliser :**

- Dépenses : 402 920 €
- Recettes : 429 331 €
- Total des dépenses : 1 237 127,64 €
- Total des recettes : 1 237 127,64 €

M. Schaeck s'étonne de l'augmentation des charges sociales en comparaison de la masse salariale stable.
Mme Soulas explique un redressement suite à une erreur de calcul des charges sociales sur indemnités.
Après examen et délibéré, le conseil municipal valide à la majorité le budget de la commune 2025 tel que présenté. (9 voix pour et 2 voix contre (C. Eyballin et F.Tritto).

MADAME LE MAIRE PRÉSENTE LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2025 COMME SUIT

- **Fonctionnement :**
 - Excédent 2024 : 89 847,71 €
 - Dépense : 181 821,43 €
 - Recettes : 91 973,72 €
 - Total des Dépenses : 181 824,43 €
 - Total des Recettes : 181 821,43 €
- **Investissements :**
 - Déficit 2024 : 57 541,84 €
 - Dépense : 234 866,72
 - Recettes : 292 408,56 €
 - Total des dépenses : 292 408,56 €
 - Total des recettes : 292 408,56 €

Après examen et délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement 2025 tel que présenté.

SÉANCE LEVÉE À 21 H 28.

DANS LE RÉTRO

L'affaire Conty

SAMEDI 12 AVRIL

L'association des Amis du Musée médiéval de Vagnas a organisé le samedi 12 avril dernier à la Maison pour tous une conférence sur l'affaire Conty « le tueur fou de l'Ardèche » animée par Henri Klinz, ancien gendarme rescapé miraculeux de ce 24 août 1977 où trois personnes ont perdu la vie, exécutées à bout portant.

Henri Klinz a exposé avec précision et humour ces tragiques événements face à une grosse trentaine d'auditeurs particulièrement attentifs, s'en tenant aux faits et au contenu des documents de la procédure à présent accessibles aux Archives départementales.

Pierre Conty, personnage violent et très charismatique animait un groupe de hippies néo-ruraux installés dans un hameau abandonné de la commune de Chanéac avant de tomber progressivement dans la délinquance. Défendu à son procès par le célèbre avocat Robert Badinter, condamné à mort par contumace, Pierre Conty était déjà très certainement parti en Suède où il aurait terminé son existence sous une fausse identité. Un moment convivial a conclu ce moment fortement apprécié par les présents.





Destination Les Martigues, la "Venise provencale"

MARDI 15 AVRIL

À l'organisation du Club des Sans soucis, tous les participants étaient présents pour un départ en bus depuis la place de l'Église, le 15 avril dernier à 6 h 30.

Après un périple de 2 h nous voilà arrivés proches de notre destination, le bus a arpenté une colline où une Chapelle domine cette insolite ville des Martigues. Depuis ce lieu nous avons pu mesurer l'ampleur de cette cité construite comme Venise sur l'eau d'où le surnom de « Venise provençale ».

La ville de Martigues est très ancienne des vestiges trouvés datent de bien avant l'époque gallo-romaine. Martigues s'étend sur les rives de l'étang de Berre et sur le canal de Caronte. Elle est composée de plusieurs villages. Les habitants sont appelés Martégaux et Martégales. Martigues a connu de nombreux changements notamment avec l'installation à Fos-sur-Mer de centrales qui ont complément changé le paysage de cette cité provençale. Mais depuis la loi du Littoral du 3 janvier 1986, la tendance s'inverse et on procède à de nombreux changements notamment d'inconstructibilité en dehors d'espaces urbanisés de cette belle région bordée par la Méditerranée.

Nous avons visité de jolis villages tels que Carry-le-Rouet devenu très résidentiel, La Couronne, des villages dont les carrières ont été très exploitées à l'époque gallo-romaine pour la construction de bâtiments officiels à Marseille. Une visite en bateau naviguant autour des îlots nous a permis d'approcher au plus près des quartiers nous semblant familiers tant choisis comme décors au travers de films tournés ici (la cuisine au beurre avec les regrettés Fernandel et Bourvil) entre autres. Certes un jour est bien insuffisant pour explorer tout ce qu'offre Martigues et environs, il faut revenir et s'aventurer dans les parcs bordant l'étang de Berre, le musée ZIEM et ses expositions temporaires.

Tout au long de l'année, Martigues organise des fêtes tentant à sauvegarder et mettre en valeur des traditions ancestrales.



Mais en ce qui nous concerne la journée a passé très vite et il est temps de penser à rentrer, on aurait bien aimé rester encore quelques heures, mais le temps presse et le bus nous attend pour un retour qui invite à la revoyure… « Adieu Venise provençale, adieu pays de mes amours » (Tino Rossi).

Pasquette

LUNDI 21 AVRIL



Eh oui tradition oblige Vagnas Patrimoine a organisé la Pasquette, pique-nique traditionnel du lundi de Pâques (21 avril) à Vagnas. Régine Leignel, sa présidente, entourée des membres de l'association se sont attelés très tôt pour être prêts et accueillir tous les Vagnassiens et autres désireux de venir partager des moments conviviaux qu'offre cette manifestation.

Dommage de déplorer un manque de participation de bon nombre de Vagnassiens pour cette traditionnelle Pasquette. Mais qu'importe les personnes présentes s'en sont données à cœur joie, un accordéoniste s'étant joint aux participants créant une ambiance festive bon enfant.

Une réussite cette omelette sucrée « la Pampadelle » typiquement vagnassienne. Merci aux organisateurs et aux participants pour cette belle journée.



Commémoration du 8 mai 1945

JEUDI 8 MAI



Rendez-vous étaient donnés à Brujas à 11 h 15 et à Vagnas à 11 h 45.

Toute l'équipe municipale emmenée par Mme le Maire, Monique Mularoni, a tenu à rendre hommage à Brujas puis à Vagnas aux anciens combattants qui ont donné leur vie pour notre liberté. L I B E R T É, un mot fragile que bien de pays nous envient et devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le garder.

Après les commémorations Mme le Maire a invité toutes les personnes présentes au pot de l'amitié à la Maison pour tous.

Au travers de l'absence de nombreux parents et élèves de l'école de Vagnas, nous déplorons le manque d'intérêt de la population pour cette manifestation pourtant importante.

Maison de la chasse

LUNDI 12 MAI



Le 12 mai a été une journée importante pour les chasseurs. En effet le déplacement du vice-président de la région Rhône-Alpes–Auvergne, M. Meunier, du député Fabrice Brun, du président de la communauté de communes, M. Pichon, des présidents des chasseurs de Salavas et de Vagnas, des élus et du maire afin de convaincre le Département, la Région d'apporter une participation financière importante pour la Maison de la chasse, projet commun entre les communes de Vagnas et Salavas.

Les chasseurs des 2 ACCA ont créé une société spécifique AICA nommant M. Catalan en qualité de président en juin.

Le lavoir des moines

COURANT MAI



Courant mois de mai, notre employé municipal, Guillaume Nurit, sur la demande de la mairie, a effectué un entretien draconien du « lavoir des moines » situé près des ruines du Monastier. Ce nettoyage était nécessaire à la sauvegarde de ce lieu magnifique. L'association AMMV qui entretient régulièrement le site du Monastier ne pouvait intervenir cette fois sur le lavoir faute de bénévoles. Leur dernière intervention sur le lavoir datait de plus d'un an…

Merci à Guillaume Nurit pour ce travail de nettoyage, la belle saison arrivant, les visiteurs ne manqueront pas de s'attarder sur ce site qui, avec le Monastier, va de pair avec le Musée médiéval de Vagnas.

Ce lavoir était communal autrefois et les lavandières s'y rendaient avec leur linge entassé dans une brouette ou au fond de leur jardinière. Il était ensuite étalé dans les prairies avoisinantes pour sécher et blanchir au soleil. Un nouveau lavoir l'a remplacé aux portes du village dans l'entre-deux-guerres avant qu'il ne soit détruit lorsque l'eau courante a été installée à Vagnas dans les années 1960.

NUMÉROS UTILES

Mairie : 04 75 38 62 97

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Urgences : 114

Cabinet médical vallon : 04 75 88 18 18

SOS femmes battues : 3919



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour ce faire les agents recenseurs passeront chez vous du 15 janvier au 14 février 2026.
Merci de leur réserver bon accueil.

Conseil communautaire

MARDI 27 MAI



Depuis 5 ans, soit depuis la mise en place de notre équipe municipale, le conseil communautaire réunissant tous les maires et conseillers communautaires des 20 communes n'avait jamais eu lieu à Vagnas. Pourtant chaque commune se doit de l'organiser au moins 1 ou 2 fois au cours de son mandat. C'est chose faite grâce aux nouveaux responsables du camping Huttopia qui, à notre demande, ont mis leur salle de conférence et leur terrasse à notre disposition aux fins de l'organisation de ce rendez-vous important pour toutes les communes.

Tous les participants ont été accueillis par notre maire Mme Mularoni et Louise Lacoste conseillère communautaire. Ravis d'être reçus sur notre commune et remercions Huttopia pour leur prestation impeccable sur la terrasse de ce magnifique lieu de vacances.

Le conseil est présidé par Luc Pichon, président de la communauté de communes, assistés par Emmanuel Buis, directeur de la communauté de communes, et Véronique Pansier, secrétaire. Intervention de Pascal Bonnetain.

Tennis club

19 MAI - 8 JUIN



C'est avec plaisir que nous avons accepté l'invitation de la Fédération Française de Tennis à Roland Garros. Chaque année elle convie les présidents de club lors de la traditionnelle journée des présidents au début du tournoi. Qui d'autre que le président, Franck Chabaud, et l'éducateur salarié du club, Yohan Delattre, pour une telle aventure ?

Nous avons donc pu profiter d'une place sur le court central de Roland Garros où nous avons assisté à trois matchs de haute intensité. Mais pas que, car Roland Garros c'est aussi ces allées bondées bordées de stands en tous genres, ces nombreux courts annexes où se succèdent matchs et entraînements avec une proximité inimaginable.

Et pour le bouquet final, après avoir déjà passé une journée extraordinaire, nous avons pu assister à l'hommage à Rafael Nadal dans une ambiance incroyable et avec une émotion tellement palpable dans ce stade de 15 000 personnes, des souvenirs qui resteront à jamais gravés dans nos mémoires C'est une bien belle récompense reçue pour notre engagement au quotidien au sein de notre association.

Nous vous rappelons que nous organisons notre Fête annuelle du Tennis ce dimanche 22 juin :

– 9 h 00 tournoi des jeunes du club,,
– 10 h 30 assemblée générale annuelle,
– 11 h 30 remise des diplômes du tennis scolaire,
– à partir de 11 h 30 buvette et vente de pizzas ouvert à tous.

Grand loto de Pentecôte

LUNDI 9 JUIN

Une véritable institution que ce loto de Pentecôte de notre Club des Sans Soucis de Vagnas le 9 juin. Comme l'an dernier la Présidente Brigitte Mathey a donné rendez-vous à tous à la salle des fêtes « LA CAVE » Labastide de Virac pour ce rendez-vous annuel que nul ne manquerait.

Le loto débute à 15 h, mais dès 14 h 30 on avait de la peine à trouver des places assises tant le public s'est précipité en avance pour ne rien rater de ce moment.

Jean Marie Reynaud, notre fidèle meneur de jeu aux commandes assisté de Martine Legros, se sont tenus prêts pour ce grand jeu non sans laisser la parole au préalable à la présidente. Cette dernière a remercié chaleureusement les donateurs, le public venu nombreux, les membres du bureau qui l'ont assisté à la préparation de cette journée. À noter qu'en amont une bonne dizaine de petites mains se sont attelées à la tâche des Oreillettes, choux à la crème, gâteaux divers meringues pour offrir à tous un goûter gourmand pendant l'entracte. Le club des sans soucis compte plus de 120 adhérents, organise de belles sorties et repas conviviaux, participe grandement à la quote-part des voyages, restaurants, sorties diverses permettant ainsi au plus grand nombre de sortir, voyager à moindres frais. (voir ci-après le voyage en Alsace)



Merci à tous pour votre participation, car sans vous rien ne serait possible.



Le club des sans soucis organise en décembre un voyage en Alsace : « Marché de Noel » visite de villes toutes plus insolites les unes que les autres, restaurant, hôtel, transport tout est bien organisé, départ de Vagnas, vous êtes complètement pris en charge. Il reste encore quelques places, mais pas beaucoup alors vite renseignement Club des Sans Soucis Josy Bouniol tel : 06 25 49 33 49

Tarif 450 € pour les adhérents au club depuis plus d'an et 550 € pour les non adhérents et ceux de moins d'un an.

Fête de l'école

VENDREDI 4 JUILLET

La fête se déroulera à partir de 16 h 30. Venez nombreux, elle est ouverte à tous.

À NOTER SUR VOS AGENDAS

Musée médiéval de Vagnas

DEPUIS LE 2 JUIN

Le Musée médiéval a rouvert ses portes pour la saison estivale. Il est ouvert du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00. L'entrée est gratuite pour les Vaganssiens.

Venez découvrir la magnifique collection de mobilier médiéval découverte lors des fouilles du Monastier. Des jeux sont à présent offerts aux enfants pour que leur visite soit plus ludique.

Le musée a besoin de votre aide pour attirer de nouveaux visiteurs : propriétaires de gîtes, campings, hôtels, restaurants… passez prendre des flyers et des marque-pages à mettre à disposition de vos clients. Les bénévoles du musée vous en remercient vivement par avance.

AG de l'AICA

DIMANCHE 22 JUIN

Les adhérents et sympathisants sont invités à participer à l'assemblée générale de l'AICA « La ferme du Rieusset » qui se tiendra dans la salle des mariages de la mairie de Salavas le dimanche 22 juin à 9 h 30. À l'ordre du jour, les rapports d'activité et financier, le choix d'un trésorier suite à la démission du précédent, l'adoption du règlement intérieur et de chasse 2025-2026, la création d'une AICA totale (petits et grands gibiers) entre les ACCA de Salavas et de Vagnas, le programme d'action pour la saison 2025-2026 et les questions diverses.

Conférence "le chemin de Régordane"

SAMEDI 28 JUIN

L'association des Amis du Musée médiéval de Vagnas organise le 28 juin à 18 heures dans la Maison pour tous une conférence ayant pour titre « Le chemin de Régordane, entre mythe et réalité » qui sera animée par Franck Bréchon, docteur en histoire et archéologie médiévales et spécialistes des voies de communication.

Cette voie millénaire d'échanges qui relie Le Puy-en-Velay à Saint-Gilles-du-Gard est aujourd'hui un sentier de grande randonnée, le GR700. C'est le tronçon cévenol de la voie qui a relié l'Île-de-France à la Méditerranée jusqu'au XIVe siècle. De nombreuses légendes courent à son sujet, Franck Bréchon nous expliquera ce qu'il en est vraiment…



Le film « Les vacances de M. Hulot » qui devait initialement être projeté sur la place Urbain Thévenon le 10 avril et qui avait été reporté le 7 juin dernier est à nouveau reporté à une date indéterminée.

Obligations légales de débroussaillement

Les obligations légales de débroussaillement : une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation (source : ONF). Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

43

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

QUI EST CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention, les obligations légales de débroussaillement s'étendent sur une profondeur minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Dans ce cas vous serez amené à réaliser des travaux de débroussaillement chez vos voisins, pour ce faire :

– informez vos voisins par courrier recommandé détaillant les travaux à effectuer (modèle de courrier) ;

– vos voisins peuvent effectuer eux-mêmes le débroussaillement. Si ce n'est pas le cas et qu'ils refusent ou ne répondent pas sous un mois à votre courrier, la responsabilité du débroussaillement leur incombe, et vous devez en informer le maire.

LE DÉBROUSSAILLEMENT COMPREND PLUSIEURS TYPES DE TRAVAUX :

– des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'automne et d'hiver ;

– l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;

– le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Concernant vos déchets verts : vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

– des sanctions pénales : de la contravention de 5^{e} classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;

– des sanctions administratives : mise en demeure de débroussailler avec astreinte, amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées, exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;

– une franchise sur le remboursement des assurances



L'Écho de Vagnas, bulletin municipal périodique — Directeur de la publication : Monique Mularoni, imprimerie ABP St-Étienne-de-Fontbellon — Juin 2025 — Dispensé d'ISSN